



RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 1606 du 19 Février 2020

Le Chef de l'Etat a eu un entretien avec la Conférence des Evêques catholiques de Côte d'Ivoire

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a échangé ce mercredi 19 février 2020, au Palais de la Présidence de la République, avec une délégation de la Conférence des Evêques catholiques de Côte d'Ivoire conduite par son Eminence Jean- Pierre Cardinal KUTWA, Archevêque du Diocèse d'Abidjan.

Au terme de la rencontre, Monseigneur Ignace Bessi DOGBO, Evêque du Diocèse de Katiola, Porte-Parole de la délégation, a indiqué que la délégation des Evêques catholiques a effectué le déplacement au Palais de la Présidence de la République, pour faire ses civilités au Chef de l'Etat et échanger également avec lui sur la marche du pays, particulièrement sur les questions liées à la réconciliation nationale.

En effet, selon Monseigneur Ignace Bessi DOGBO, les Evêques sont très « sensibles » à tout ce qui touche à la réconciliation. C'est pourquoi, cette question a été la trame essentielle des échanges qu'ils ont eus avec le Président de la République.

Avant cette rencontre, le Chef de l'Etat a échangé avec l'Ambassadeur de la République d'Angola en Côte d'Ivoire, S.E.M. Mario FELIZ. Le Diplomate, en fin de mission, a précisé être venu faire ses adieux au Président Alassane OUATTARA, après cinq ans passés à la tête de la Mission angolaise à Abidjan.

Evoquant son bilan au cours de son mandat en terre ivoirienne, il l'a qualifié de « positif », tout en ajoutant qu'il a bon espoir que son successeur s'attèlera à parfaire ce qu'il a commencé.

Notons que dans la matinée, le Président de la République a présidé un Conseil des Ministres.

Du Point de Presse fait par le Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement, M. Sidi Tiémoko TOURE, l'on retient que le Conseil a adopté un projet de loi relatif aux libéralités, qui actualise la loi de 1964 portant sur

les testaments et les donations entre vifs. Ce nouveau projet de loi, a-t-il souligné, est en cohérence avec les évolutions du cadre socio-économique national. Il apporte des innovations majeures qui clarifient et simplifient les procédures testamentaires et de donations entre vifs.

Le Conseil a, par ailleurs, entendu une Communication relative à la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv) au 31 décembre 2019. Ainsi, selon le Ministre de la Communication et des Médias, pour la première année de sa mise en œuvre, le Programme est marqué par des acquis importants avec des impacts visibles sur les conditions de vie des populations, notamment en ce qui concerne le Projet de la Couverture Maladie Universelle (CMU) qui est devenue opérationnelle, et le taux de couverture nationale en matière d'électricité qui est passé de 33% en 2011 à 69% à fin 2019.

En outre, a ajouté le Porte-parole du Gouvernement, les conditions d'étude des élèves ont été améliorées avec le recrutement de 17226 Enseignants en 2019 et l'équipement des écoles en tables-bancs, sans compter l'eau potable qui est de plus en plus accessible grâce à la mise en état de fonctionnement de 2665 pompes villageoises en 2019.

Quant aux Programmes d'Emploi-Jeunes, ils ont permis à 73489 jeunes de bénéficier de l'accompagnement effectif de l'Etat vers l'insertion dans la vie sociale.

Toutes ces réalisations et bien d'autres traduisent, selon le Ministre Sidi Tiémoko TOURE, un taux d'exécution financière du PS-Gouv à hauteur 89,9% à fin décembre 2019, soit 332 milliards de F CFA investis sur 369, 5 milliards de F CFA de ressources disponibles en 2019.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter : Eric DRO DIOMANDE, Direction de la Communication / Service Presse et Information - Tél : (+ 225) 20 31 44 89 - 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci